

SECTION BILATERALE BELGIQUE-BURUNDI



23 MARS 2017

RENCONTRE AVEC UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DU SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI CONDUITE PAR L'HONORABLE SPÈS CARITAS NJEBARIKANUYE, 1ÈRE VICE-PRÉSIDENTE DU SENAT



Les députés Dirk Van der Maelen, Stéphane Crusnière et Luc Gustin, respectivement Vice-Président et membres de la section bilatérale Belgique-Burundi du groupe belge de l'UIP ont reçu une délégation parlementaire de l'Assemblée Nationale et du Sénat de la République du Burundi le jeudi 23 mars 2017 à la Chambre.

La délégation était conduite par l'honorable Spès Caritas Njebarikanuye, 1ère Vice-Présidente du Sénat, accompagnée de 2 députés et d'un sénateur et par M. Venant Ntabona, chargé d'affaires a.i. près l'Ambassade de la République du Burundi.

La 1ère Vice-Présidente du Sénat a souligné que la situation s'améliore au Burundi, après les vives tensions et les événements violents que le pays a connus en 2015, dans le contexte des élections présidentielles et législatives controversées et de la reconduction du Président Nkurunziza pour un troisième mandat consécutif à la tête de l'État.

Des milliers de jeunes citoyens et d'opposants au régime ont été libérés.

Des personnalités politiques et des membres de la société civile qui avaient fui en 2015 commencent à revenir au Burundi.

La 1ère Vice-Présidente regrette cependant que l'image du pays soit ternie par les médias étrangers. Le pays connaît une période de sécheresse intense et a besoin de l'aide alimentaire internationale pour soutenir la population qui souffre de famine.

L'aide financière internationale est également nécessaire pour combattre l'épidémie de malaria, financer la construction d'écoles, soutenir l'agriculture (88 % de la population travaille dans le secteur primaire) et financer le projet de construction de 3 nouveaux barrages hydro-électriques.

Un plan quinquennal de soutien au développement de la population est actuellement mis en oeuvre par le gouvernement. Ce plan prévoit notamment une nouvelle politique de planning familial visant à limiter le nombre de naissances par famille à 3 enfants, dans un pays où environ 60 % de la population a moins de 25 ans.

Le Burundi en appelle en outre à la reprise de la coopération bilatérale directe avec la Belgique, suspendue depuis 2015.

Monsieur Stéphane Crusnière interroge la délégation burundaise concernant les accusations de meurtres de masse qui seraient commis par le régime du Président Nkurunziza. M. Adama Dieng, le conseiller spécial de l'ONU pour la prévention du génocide, s'en est récemment fait l'écho dans les médias.

Les réseaux sociaux ainsi que certaines organisations humanitaires telles que "Reporters sans frontières" et "Human Rights Watch" attirent aussi l'attention des medias sur les dérives du régime autoritaire.

Des plaintes déposées par des citoyens sans lien avec la vie politique burundaise concernent notamment la disparition de personnalités politiques de premier plan issues de l'opposition.

Monsieur Stéphane Crusnière s'interroge concernant le processus de révision de la constitution visant à accroître le nombre de mandats du Président de la République.

Il rappelle à cet egard que la Belgique plaide pour un processus électoral inclusif et démocratique.

Il s'inquiète d'une nouvelle loi autorisant le blocage des comptes financiers de certaines ONG et redoute que cette décision n'incite les ONG étrangères à quitter le pays.

Enfin, qu'en est-il des relations du Burundi avec l'Union africaine après les rumeurs de retrait des casques bleus burundais de la mission AMISOM de l'ONU en Somalie ?

La 1ère Vice-Présidente répond que le gouvernement actuel poursuit la mise en oeuvre des accords d'Arusha.

La commission nationale du dialogue interburundais et la commission de vérité et de réconciliation nationale contribuent au processus démocratique dans lequel le pays s'est engagé.

En outre, le problème de la bonne gouvernance se pose également dans de nombreux autres pays de la région.

Le Président ne peut pas décider unilatéralement de modifier la constitution. Il doit organiser un referendum populaire et consulter la population burundaise avant de pouvoir entériner son projet de réforme constitutionnelle.

Quant aux rumeurs de génocide, la 1ère Vice-Présidente affirme qu'elles servent surtout à légitimer la présence de troupes étrangères au Burundi ou à encourager les ONG étrangères, à s'y installer pour exercer un droit de contrôle et prospérer.

Une nouvelle loi oblige en effet les ONG à posséder un compte financier à la Banque centrale du Burundi pour vérifier si leurs programmes d'investissement sont conformes à leurs plans d'action. Les ONG qui ne se conforment pas à la législation voient leurs comptes bloqués.

De nombreuses ONG internationales ne jouissent pas d'une bonne réputation au Burundi car elles sont accusées d'influencer les décisions politiques ou de transporter des armes à partir du Rwanda vers le Burundi ou encore de financer l'organisation de manifestations hostiles au régime burundais, notamment en Belgique.

La 1ère Vice-Présidente rappelle enfin l'invitation qui avait été adressée à la section bilatérale pour effectuer une mission de travail au Burundi.

Monsieur Stéphane Crusnière souhaite recueillir l'avis préalable du cabinet du Ministre des Affaires étrangères et insiste pour que le projet de visite prévoie un programme varié avec des rencontres avec l'opposition et la société civile.